

## CONSEIL D'ADMINISTRATION du CCAS du 20 mars 2023

Liste des délibérations examinées par le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dans le cadre de l'article L.2121-25 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales

N°	Intitulé	Sens du vote
2023-CA-05	Budget CCAS : Vote du budget primitif 2023	Approuvé à l'unanimité

Le Président du CCAS,

  
Jean-Philippe KEROSLIAN



La Secrétaire de séance,

  
Dominique BÉC